

Calendrier des activités

avril 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Bureau fermé Vie active	2 Assemblée du conseil	3	4 Bureau fermé 	5 
6	7	8 Vie active	9	10	11 	12
13	14	15 Vie active	16	17	18 Bureau fermé Vendredi Saint 	19 
20 Pâques	21 Bureau fermé Lundi saint	22 Vie active Jour de la terre	23	24	25 	26
27	28	29 Vie active	30			

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 520-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Avril 2025



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

VEUILLEZ NOTER QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ LE PREMIER VENDREDI DE CHAQUE MOIS

Sauce à spaghetti maison



500 ml / 10\$

Au profit de la MDJ Clerval

Si vous désirez vous procurer de la succulente sauce à spag avec viande hachée de wagyu et légumes d'ici communiquez avec Stéphanie au bureau municipal ! Tout les profits amassés iront à la maison de jeunes !!! Vous pouvez aussi nous contacter par courriel au :
mdj.clerval@gmail.com

Merci à tous pour vos encouragements

A	D	O	S	K	R	A	N	G	É	C	O	U	T	E	R	A	S	P	R	O	S	E
B	R	T	A	I	A	R	E	F	A	I	R	E	C	H	O	B	F	I	L	M	A	R
R	U	O	I	L	P	D	S	E	U	L	E	M	E	N	T	S	P	O	T	A	N	O
I	C	I	S	O	I	I	U	C	A	R	E	S	S	E	S	E	F	C	T	L	U	I
P	S	T	O	G	D	S	E	N	S	I	B	L	E	S	E	N	R	O	I	A	L	R
R	E	S	N	R	E	P	J	E	U	N	E	S	S	E	C	C	A	M	N	D	L	G
O	C	E	É	A	M	A	P	R	É	S	E	N	T	A	O	E	I	P	U	I	E	O
D	O	D	G	M	E	R	S	O	U	R	I	R	E	U	N	A	C	R	T	E	M	U
U	N	E	L	M	N	A	D	O	U	L	E	U	R	S	V	B	H	E	I	A	O	R
I	D	N	I	E	T	I	L	O	T	P	L	U	I	E	E	I	E	N	L	U	N	M
T	E	T	S	I	N	T	É	R	E	S	S	A	N	T	N	M	S	D	E	D	D	A
N	O	V	E	M	B	R	E	A	M	I	N	T	É	R	I	E	U	R	E	I	E	N
D	É	P	A	S	S	E	R	D	E	V	I	N	E	R	R	S	L	E	D	O	N	D
É	T	É	B	L	E	U	E	I	E	F	F	E	T	S	L	D	I	V	E	R	S	E
A	B	B	É	L	E	C	T	R	I	Q	U	E	G	É	N	É	R	A	L	I	L	E
É	C	H	A	P	P	E	R	E	L	A	C	O	N	T	E	N	T	C	R	I	S	E

- | | | | |
|------------|-------------|-------------|------------|
| ABBÉ | DIRE | GÉNÉRAL | PLUIE |
| ABIME | DISPARAÎTRE | GOURMAND | POT |
| ABSENCE | DIVERSE | ICI | PRÉSENT |
| ABRI | DON | ÎLE | PRODUIT |
| ADOS | DOULEURS | INTÉRESSANT | PROSE |
| AMI | DRU | INTÉRIEURE | RANG |
| AUDIO | EAU | INUTILE | RAPIDEMENT |
| BLEUE | ÉCHAPPER | JEUNESSE | REFAIRE |
| CARESSES | ÉCHO | KILOGRAMME | ROI |
| COMPRENDRE | ÉCOUTER | LAC | SAISON |
| CONTENT | EFFETS | LOT | SECONDE |
| CONVENIR | ÉGLISE | MALADIE | SENSIBLES |
| CRIS | ÉLECTRIQUE | MONDE | SEULEMENT |
| DENT | ÉTÉ | NOVEMBRE | SOURIRE |
| DÉPASSER | FILM | NULLE | TOITS |
| DEVINER | FRAÎCHES | | |

MOT CACHÉ: _____



Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang

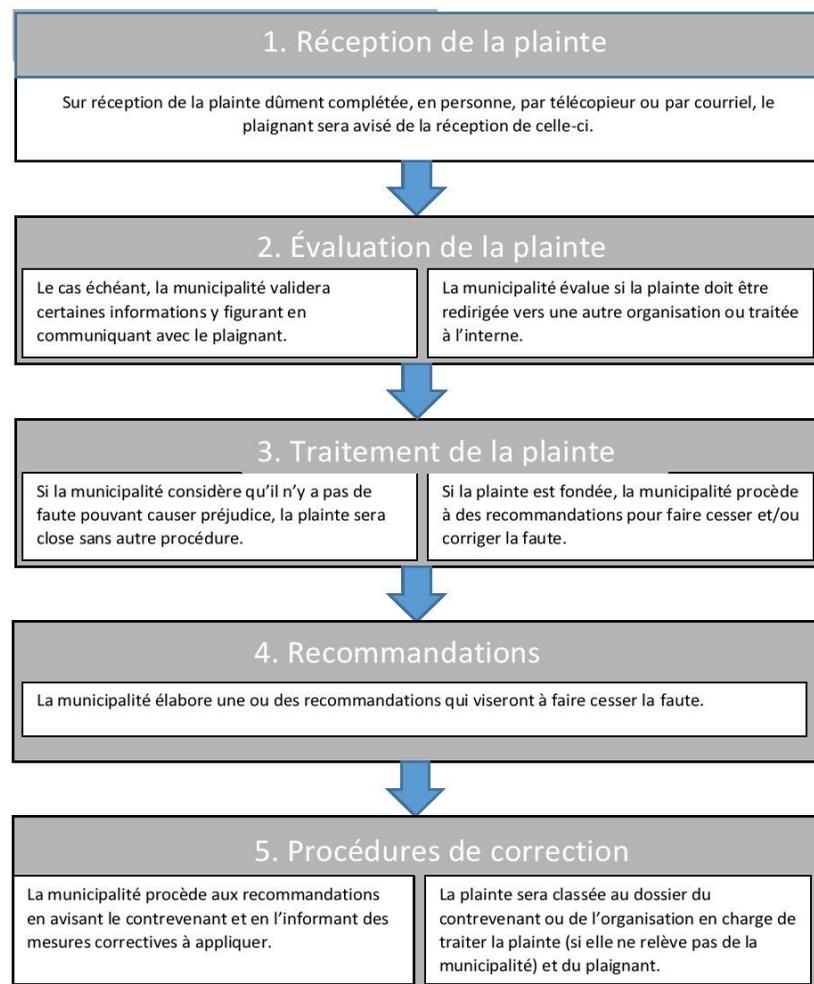
Clerval (Québec) J0Z 1R0

Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

Processus de traitements des plaintes



BUREAU DE POSTE CANADA

LES HEURES D'OUVERTURES SONT :

LUNDI : 9:30 à 11h30 – 14:15 à 17:00

MARDI: 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

MERCREDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

JEUDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

VENDREDI : 9:30 à 11:30– 14:00 à 16:00

TÉLÉPHONE : 873-380-3052

L'ACCÈS AU CASIERS POSTAUX SONT JUSQU'À
18H00 TOUT LES JOURS !

**Vous voulez faire paraître
une publicité dans notre
Petit journal à très peu de
frais?**

Frais mensuels exigibles

1/3 de page = 2 \$

1/2 page = 5 \$

1 page = 10 \$

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.

Merci de votre collaboration!

Pensez à faire analyser l'eau de votre puits.

Le ministère recommande de tester l'eau au printemps et à l'automne, pour éviter de consommer de l'eau contaminée.

**A tout ceux qui veulent payer des
messes, vous êtes les bienvenus !**

Permis de stationnement à l'aire d'accueil

Le coût du permis de stationnement est de vingt dollars (20 \$) par jour et de cent dollars (100 \$) par semaine. Celui-ci est non transférable et doit être apposé de façon à être visible de l'extérieur.

Ces permis sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouvertures de celui-ci.





819-333-5500

Résidentiel
Commercial
Industriel
Municipal
Agricole



Yvan Auger
Maître électricien
y.auger@augerelectrique.com

170, 1re rue Ouest
La Sarre, Québec, J9Z 1V2
Télécopieur: 819-333-5503
Téléphone: 819-333-5500

Construction
Rénovation
Réparation
Vente

Chauffage
Éclairage
Contrôle
Câblage
Entrée électrique
Panneau de distribution
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

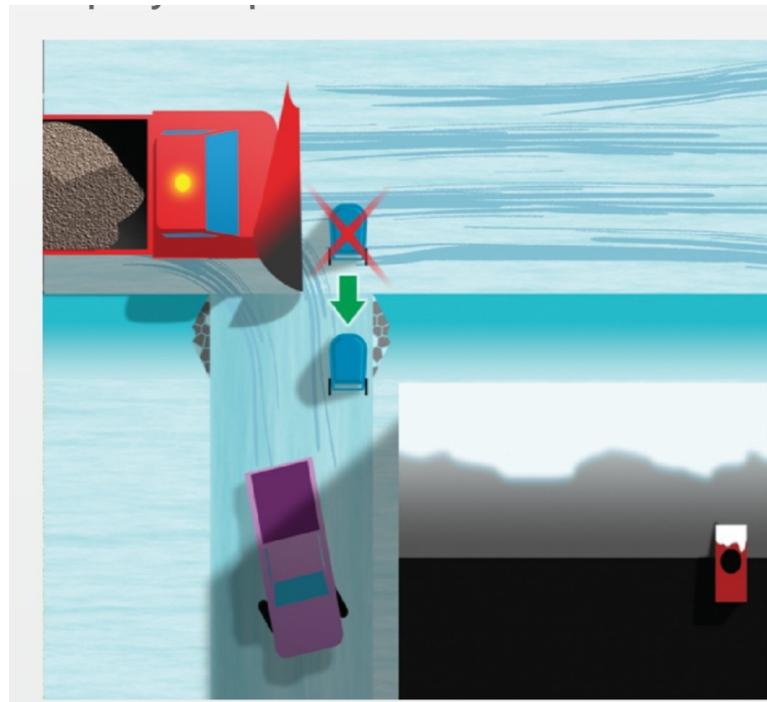
Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

Été comme hiver, toujours placer le bac sur votre propriété en bordure de la voie publique

Lors de la journée de collecte de vos bacs de poubelles et de recyclage, il est important que ces derniers soient situés sur votre propriété et non pas dans la rue, car ils nuiront aux travaux de déneigement. Les bacs qui ne se trouvent pas sur votre propriété, s'ils se font endommager, les dommages seront de votre responsabilité et non de la responsabilité des employés qui effectuent les travaux ni de la responsabilité de la municipalité. Nous vous demandons aussi de bien vouloir déneiger les couverts de vos bacs quand vous les mettez au chemin. Aussi, si vous avez des boîtes aux lettres mobiles, bien vouloir les mettre au bon endroit afin d'éviter que les charrues les endommagent. **Nous ne serons pas responsables si vos bacs ou vos boîtes aux lettres se font endommager.**

Merci de votre collaboration !



Accueillir le printemps



- L'avancée de l'heure est synonyme avec un printemps imminent ! Les journées s'allongent et les températures plus clémentes sont à nos portes. Comme à chaque année, la fonte des neiges affectera les écosystèmes aquatiques et humains. En tant que citoyen, notre rôle à jouer dans la gestion de la neige est plus grand qu'on pourrait ne l'imaginer. Voici donc comment bien vous préparer à accueillir le printemps, tout en protégeant l'environnement en posant des gestes simples :



La gestion de la neige, c'est l'affaire de tous !

- **Ne pas jeter la neige de votre terrain dans la rue ou les trottoirs !** Laissez-la plutôt fondre sur votre terrain : le sol va éventuellement absorber l'eau. C'est mieux pour votre gazon et cela limite l'afflux d'eau dans les égouts. Un surplus d'eau dans les stations d'épuration peut causer des surverses, ce qui contamine les milieux naturels avec nos déjections !
- **Essayez de respecter le plus possible les opérations de déneigement des villes.** La neige dans la rue peut contenir de nombreux contaminants (sels de déglacage, carburants, huiles provenant des voitures). Respecter la signalisation des villes permet d'optimiser cette opération cruciale. La neige restante dans les rues emportera avec elle les contaminants directement dans un lac ou rivière, ou encore risque de surcharger les usines de traitement et de causer des surverses.
- **Renseignez-vous sur les nouvelles technologies de récupération de l'eau.** De grandes quantités de neiges s'accumulent sur les toits. Des compagnies comme "Rewatech" offrent des manières modernes d'emmagasiner l'eau pour des usages futurs, comme le jardin ou le lavage des voitures !



VISTEZ WWW.OBVAJ.ORG
POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR NOUS



819-824-4048

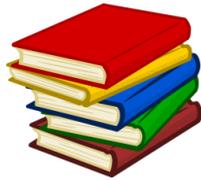
615, Ave Centrale, suite 202 | Val-d'Or, Québec

JE VOUS OFFRE MES SERVICES POUR LES TRAVAUX SUIVANTS :

- * POSE ET SABLAGE DE PLANCHER DE BOIS FRANC,
- * PLANCHER FLOTTANT
- * TUILES
- * LAVAGE A PRESSION DE MAISON, PATIO
- * TRAITEMENTS

POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ MOI

MICHEL 819-290-4380



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous.

ABONNEMENT
Adultes : \$4.00.
Enfant moins de 18 ans : gratuit.



Lundi 19h00 à 20h00

Jeudi 9h00 à 11h30

Échange de collections le mercredi 23 avril 2025 à 9h30.

Un coup de main est toujours apprécié pour classer les volumes dans les tablettes, de nouveaux livres seront donc disponibles à tous nos abonné(e)s.

Merci !

Aux bénévoles intéressé(e)s il y a des **formations virtuelles** données par le RÉSEAU sur le Web en Zoom *Lien pour s'inscrire et choisir la ou les formations qui vous intéressent.*

<https://www.reseaubiblioatnq.qc.ca/activites/>

Un courriel de confirmation contenant les documents à imprimer et le lien Zoom pour se connecter à la formation vous sera envoyé le jour ouvrable précédant celle-ci.

Offre de service



FORMATION EN ÉCORESPONSABILITÉ CITOYENNE

QUELLES MATIÈRES RÉSIDUELLES VONT DANS:

- LE BAC BLEU POUR LA RÉCUPÉRATION
- LE BAC VERT POUR L'ENFOUISSEMENT
- **AUCUN BAC ET COMMENT EN DISPOSER**

FORMATION PRATIQUE

BAC BLEU, BAC VERT



À la suite de cette formation, serez en mesure de:

- Contribuer à l'amélioration de notre environnement par vos actions dans le quotidien et la sensibilisation de vos proches.
- Participer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest.

DEPUIS 2025 : MÊMES RÈGLES POUR TOUT LE QUÉBEC!

DURÉE : 1H30 À 2H

VOTRE FORMATRICE: JACINTHE CHÂTEAUVERT



TARIFS (TAXES EN SUS)

- DBNL, ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 125\$
- ENTREPRISES PRIVÉES ET MUNICIPALITÉS 200\$
- FRAIS DE DÉPLACEMENT 0,52\$/KM

CONTACTEZ-NOUS :

129, 3E AVE EST, LA SARRE, J9Z 1J1
INFORECYCLONORD@GMAIL.COM
(819) 333-4088, DEMANDEZ ADAM

Implicquée bénévolement depuis plus de 30 ans en environnement avec Recyclo-Nord, fondé en 1991, qui démarre en 2012 la ressourcerie Le Filon Vert.

Elle a donné au fil des années plusieurs conférences sur le compostage domestique et la gestion des matières résiduelles.

POUR REJOINDRE JACINTHE:
CHATEAUVERTJACINTHE@YAHOO.FR
TÉLÉPHONE DOMICILE: (819) 333-4764



Règlement numéro 173

Règlement sur les animaux

SECTION V NUISANCES

33. Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

34. Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les rats laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

35. Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;
- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

Samedi 5 avril 2025 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour parents défunts pour les familles Goulet et Cayouette

Ressourcement du Carême

11 avril 2025 : 19h00 La Sarre

Mardi Saint 15 avril 2025

Messe Chrismale à la Cathédrale d'Amos

Mercredi Saint 16 avril 2025

Mancebourg 14h30

Jeudi Saint 17 avril 2025

La Sarre : 19h00

Vendredi Saint 18 avril 2025

La Sarre : 15h00

La Sarre 19h00 Chemin de croix

Veillée Pascale 19 avril 2025

Dupuy : 19h00

La Sarre : 19h30

Samedi 19 avril 2025 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour paroissiens vivants et défunts

Dimanche de Pâques

La Sarre : 9h30

Mancebourg : 11h00



Rôti de boeuf mariné au babeurre

- Préparation 6h
- Cuisson 45 min
- Portions 8-10

Ingrédients :

- 1 rôti de boeuf d'intérieur de ronde de 2 à 3 livres
- 2 tasses de babeurre
- 1 c. à soupe de miel
- 2 c. à soupe de moutarde à l'ancienne
- 5-6 gousses d'ail écrasées
- 1 branche de romarin frais
- 3 branches d'estragon frais
- 2 branches de thym frais
- 2 c. à soupe de gros sel de mer
- Poivre au goût

Préparation

1. Glisser le rôti dans un grand sac de type Ziploc.
2. Verser tous les ingrédients de la marinade directement dans le sac.
3. Fermer le sac et le déposer au frigo, dans une assiette. Laisser mariner au moins 6 heures, mais pas plus de 48 heures.
4. Préchauffer le four à 375 F.
5. Sortir le rôti du sac et le déposer sur une plaque de cuisson. Jeter la marinade.
6. Faire cuire au four environ 15 minutes par livre, c'est-à-dire autour de 45 minutes pour un rôti de 3 livres comme sur la photo.
7. À la mi-cuisson, couvrir le rôti de papier d'aluminium.
8. Lorsque la viande sort du four, la laisser reposer pendant 5 à 10 minutes sur le comptoir avec le papier d'aluminium avant de la trancher.



**À compter de
samedi le 15 mars,
les heures d'ouverture
changeront**

**Horaire
Tous les Samedis
de 16h à 20h**



**575, 2e & 3e Rang
819 740-0404**

Au profit de la MDJ Clerval